

DELIBERATION N° 98/02-03 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CONDUCTEUR SPECIALISÉ 2ème NIVEAU

Monsieur REMY, rapporteur, informe l'Assemblée de la réussite de Monsieur Denis ANTOINE à l'examen professionnel d'accès au grade de conducteur spécialisé de 2ème niveau, par décision du jury en date du 19 Décembre 1997.

L'inscription de cet agent sur la liste d'admission appelle une modification de situation.

Vu l'avis favorable du C.T.P. en date du 3 Février 1998,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de créer un poste de conducteur spécialisé de 2ème niveau à compter du 1er Mars 1998,
- de supprimer un poste de conducteur spécialisé de 1er niveau,
- de modifier le tableau des effectifs en ce sens,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 1998